



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°2024/006 /E

Objet : Avenant à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public accordée à la SNC « A.B », bar tabac le Cabri

ENTRE, D'UNE PART
La commune de CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES

ET, D'AUTRE PART :
La société « A.B »
SIRET : 978508992 00010
Hameau de Calas – RD 943
543 avenue de Provence
13480 CABRIES

Prise en la personne de Béranger SAES, agissant en application de ses statuts, et dénommée ci-après : « le cocontractant ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Par convention du 1er septembre 2023 signée avec Monsieur Béranger SAES, l'autorisation d'installer sur le domaine public une terrasse de Type 1 a été formulée, en vue de recevoir du public, au tarif mis en place par la commune par délibération n°2022/026.

Avenant de modification :

Par décision n° 2024/005/2346, la commune a décidé de réviser les tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2024.

Il est conclu l'avenant suivant :

A la convention sus visée du 1er septembre 2023, **le tarif de la terrasse de Type 1 passe de 5€ à 10€ par an par m².**

Dans la convention du 1er septembre 2023, la tarification en vigueur était de 5 euros le m² par an pour une terrasse de type 1, la surface de celle-ci étant de 33,5m², la redevance s'élevait à cent soixante-sept euros et cinquante centimes par an payable mensuellement pour la terrasse de type 1.

Suite à cet avenant, et en appliquant le nouveau tarif de 10 euros annuel le m² pour une terrasse de type 1, la terrasse de type 1 passe à trois cent trente-cinq euros par an.

Fait à Cabriès, le 23 FEV. 2024

En trois exemplaires originaux,

**Pour le cocontractant
Monsieur Béranger SAES**



**Madame Amapola VENTRON
Maire de Cabriès
Vice-Présidente de la Métropole
Conseillère Départementale Déléguée**

AD